



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 31685

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur le moral des PME-PMI traditionnelles de notre pays. En effet, alors que ce secteur est potentiellement créateur d'emplois, la difficulté à trouver de la main-d'oeuvre qualifiée et le poids des charges sociales ont eu raison des meilleures bonnes volontés. Les entrepreneurs ne peuvent plus embaucher, coincés entre un système fiscal et administratif très pesant, et la concurrence d'un travail au noir qui se déploie actuellement dans plusieurs secteurs, en raison notamment du coût de la TVA. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte engager afin de soulager les PME-PMI de notre pays qui pourront ainsi créer à nouveau des milliers d'emplois.

Texte de la réponse

Les PMI-PME, entreprises de moins de 500 salariés, emploient près de 70 % des salariés des entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Elles ont très largement participé à la création de 300 000 emplois en 1998 dans ces activités (contre 200 000 en 1997). D'après la Direction de la prévision, le taux de charges sociales en pourcentage du salaire brut s'élevait, au niveau du SMIC, à 59,76 % en 1994, à 48,01 % en 1997 et à 47,78 % en 1998. Cet allègement de charges devrait s'accroître fortement du fait de la réforme des cotisations patronales annoncée par le Gouvernement. Par ailleurs, dès cette année, environ 70 % des PME bénéficient de la suppression totale de la part salariale de la taxe professionnelle. En outre, les dispositions fiscales du projet de loi de finances pour l'an 2000 prévoient la baisse du taux de TVA de 20,6 % à 5,5 % sur les travaux d'entretien des logements et les services d'aide à la personne fournis par des entreprises. Cette mesure en faveur du bâtiment a clairement pour objectifs la lutte contre le travail clandestin et, par conséquent, le soutien de l'emploi et de l'activité dans un secteur riche en main-d'oeuvre. En matière de formation, les efforts restent soutenus. Ainsi, en septembre 1998, les effectifs des centres de formation d'apprentis s'élevaient à 370 000 contre 336 000 en septembre 1997, soit une hausse de 9 % en un an. Les contrats de qualification et d'adaptation connaissent aussi des progressions analogues. Le nombre de « sorties sans qualification » du système scolaire est en baisse significative, passant de plus de 13 % en 1991 à 7,8 % en 1997. Pour ce qui concerne la formation continue, la France y consacre 1,8 % de son PIB. Selon une récente enquête de la Banque pour le développement des petites et moyennes entreprises (BDPME), les PME devraient poursuivre leur effort d'investissement en 1999 et les créations d'emplois dans les PME du commerce et des services resteraient soutenues.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31685

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat
Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3758

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5928